

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Objet de la délibération
Réattribution du lot 6
cloisons doublage et faux
plafonds pour les travaux
de création de logements
sur le site Espelido.

N°146/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 18/12/2024

ID : 013-211300173-20241216-1462024DEL-DE



Séance du LUNDI 16 DECEMBRE 2024

Le seize décembre deux mille vingt-quatre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.

AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, SOLINAS Alexandra, BRISENO Laetitia, DEFIANAS Anne-Laure, MAFFEI Pascal, TEISSEDRE Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

AMY Renée (Pouvoir donné à Jany FROISSART), PAONE Nathalie (pouvoir donné à DURBESSON Audrey), BURAVAND Julien (pouvoir donné à Pascal MAFFEI).

Absents : FABRE Patrice.

M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : M. Vincent CATILLON

Vu la délibération n°107/2024 du 19 septembre 2024 portant attribution du LOT 06 CLOISONS – DOUBLAGES & FAUX PLAFONDS du marché n° 2024-04 - Marché de travaux pour la rénovation et l'extension du site « Espelido » à la société ISOLIS sise au 2 Avenue des Artisans - 13150 TARASCON,

Vu la demande de désistement de la société ISOLIS pour le lot 6 dudit marché reçue en date du 26 septembre 2024,

Vu le courrier adressé en date du 13 novembre 2024 à la société ISOLIS donnant accord de M. le Maire pour la résiliation de leur offre pour le lot 6 du marché n° 2024-04 - Marché de travaux pour la rénovation et l'extension du site « Espelido »,

Vu le rapport d'analyse des offres, réalisé par la société MBI représenté par M. Midez, classant la société PROVENCALE DE PEINTURE 2° dans l'ordre du classement des offres pour le LOT 06 CLOISONS – DOUBLAGES & FAUX PLAFONDS du marché n° 2024-04 - Marché de travaux pour la rénovation et l'extension du site « Espelido »,

Vu le courrier reçu en date du 30/10/2024 de la société PROVENCALE DE PEINTURE confirmant le maintien de son offre d'un montant de 135 476.10 € HT pour le LOT 06 CLOISONS – DOUBLAGES & FAUX PLAFONDS du marché n° 2024-04 - Marché de travaux pour la rénovation et l'extension du site « Espelido »,

Considérant la nécessité de nommer un nouvel attributaire pour le lot LOT 06 CLOISONS – DOUBLAGES & FAUX PLAFONDS du marché n° 2024-04 - Marché de travaux pour la rénovation et l'extension du site « Espelido »,

Délibération du conseil municipal N°146/2024 du 16.12.24 (suite)

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITÉ,

Sur la proposition de M.CATILLON,
Après en avoir délibéré,
Après avoir pris connaissance des pièces du marché,

DESIGNE comme attributaire du lot 6 CLOISONS – DOUBLAGES & FAUX PLAFONDS concernant le marché pour les travaux de rénovation et extension du site « Espelido » l'entreprise PROVENCALE DE PEINTURE, sise au 14 Avenue du Luxembourg – 13150 MIRAMAS,

APPROUVE le marché à procédure adaptée entre la Commune et l'entreprise désignées ci-dessus, pour un montant de 135 476.18 € HT soit 162 571,42 € TTC.

**Et ont signé tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,**

Le Secrétaire de séance :



Le Maire :

